

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantale.

Registre *ser* N° 133.

SIGNALEMENT.

*Le Sr Delpuccho Justin*  
*Né Drapeur*  
nati *à Aurillac*  
demeurant à *Aurillac*  
allant à *Madrid*  
âgé de *17* ans, taille d'un mètre  
*62* centimètres  
cheveux *châtains* front *élevé*  
sourcils *châtains* yeux *châtains*  
nez *spaté* bouche  *moyenne*  
barbe *—* menton *rand*  
visage *plein* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.

*3*

PIECES DEPOSEES:

*La remuade*

Fait à *Aurillac* le *1<sup>er</sup> août 1841*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*Justin Delpuccho*

*MAIRIE*

*gemere*



Le Maire de la Commune de Crandelle, soussigné  
 Certifie qu'il peut être délivré à M<sup>r</sup> Delpuich  
 Justin, dont le signalement est en double, âgé de 25 ans  
 ans, né à Crandelle, demeurant au bourg, de Crandelle,  
 fils de Defuncts Antoine Delpuich et Jeanne Rigier,  
 un passeport pour Madrid, Espagne ou el Port merced  
 sa profession de Marchand.

Signature  
 Maître V. Mira C<sup>te</sup>  
 Chetous Chotain  
 Jean-Baptiste  
 Jean Chotain  
 Mes Frats  
 Douche moy<sup>ne</sup>  
 Barberie  
 menton rouge  
 visage blanc  
 teint coloré.

Le Présent Certificat a été délivré à la Demande  
 de M<sup>r</sup> Delpuich Justin propriétaire au bourg de Crandelle  
 du bourg, grand-mère de M<sup>r</sup> Delpuich Justin  
 Crandelle, le 1<sup>er</sup> septembre 1871

Le Maire de Crandelle,

A. Hommes

